

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 27 juin 2023 à 19 h  
11155, avenue Hébert**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac  
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

**ABSENCES :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ABDELHAQ SARI, MARIRE  
SUPPLÉANT**

---

**Étaient aussi présents les employés suivants :**

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement  
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs  
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Daniel Bussièrès, chef de division relations avec les citoyens et communication.

**Étaient aussi présents :**

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39  
Mme Sandrine Villon, chargée de secrétariat  
M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique

---

Nombre de personnes dans la salle : environ 60

---

M. Abdelhaq Sari, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé à la mémoire de M. Félix St-Élien.

M. Abdelhaq Sari présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Il souligne également la présence des députés Emmanuel Dubourg, Madwa-Nika Cadet et Frantz Benjamin

M. Abdelhaq Sari, maire suppléant, déclare la séance ouverte

---

---

## 10 - Mot du maire suppléant et des élu.e.s

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clarac

- Signature du livre d'or : Mme Guylaine Crousset

Point d'information :

- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
  - Fête du Canada
- 

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Hommage à M. Félix-St Élien
  - Hommage à Mme Guylaine Crousset
- 

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Un vélo une ville
- 

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – Ovide-Clermont

Point d'information :

- Déménagements, collectes ajoutées et propreté
- 

## 10 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19h45

### Questions des citoyens présents dans la salle.

Mme Nancy Foster

Avis d'éviction - logement

M. Michel Pirro

Politique de saines habitudes de vie

Mme Carmel Bessard

Table de paix et sécurité

Question environnementale

### Questions reçues via le formulaire électronique.

M. Jean-François Gagné

Piste cyclable

---

**CA23 10 189**

**Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2023.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.04 1236079010

---

**CA23 10 190**

**Autoriser la révocation de la reconnaissance de l'organisme l'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) en vertu de la politique de reconnaissance et du soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Montréal-Nord.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que soit approuvée la révocation de la de reconnaissance de l'organisme L'Association récréotouristique de Montréal-Nord (La Route de Champlain) en vertu de Politique de reconnaissance et du soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1239720005

---

**CA23 10 191**

**Motion du conseil d'arrondissement appuyant le dépôt d'un projet de mémoire conjoint de l'arrondissement et de la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre de la consultation publique organisée par le Gouvernement du Québec en vue d'élaborer le 4e plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi  
M. Philippe Thermidor

Et résolu :

**ATTENDU QUE** du 18 avril au 30 juin 2023, le gouvernement du Québec mène une consultation publique en vue d'élaborer le 4<sup>e</sup> plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, lequel doit être déposé en 2024;

**ATTENDU QUE** cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Loi visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 13 décembre 2002 et entrée en vigueur le 5 mars 2003;

**ATTENDU QUE** depuis le dépôt le 2 avril 2004 du premier plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement du Québec, les défis en vue de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale demeurent préoccupants;

**ATTENDU QUE** lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale nécessite l'appui des gouvernements supérieurs, en particulier du gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'est pas une responsabilité exclusive de l'Arrondissement ni de la Ville de Montréal et qu'ils ne disposent pas des ressources suffisantes pour contrer, seuls, la pauvreté et l'exclusion sociale;

**ATTENDU QUE** les groupes appartenant au milieu municipal et les organismes communautaires sont invités à participer à la consultation visant l'élaboration du quatrième plan d'action du gouvernement du Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**ATTENDU QUE** la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) et l'Arrondissement de Montréal-Nord ont co-piloté en 2019-2020 un exercice de mobilisation territoriale en vue d'articuler et de développer le Plan de développement social 2021-2026 et sont se sont engagés solidairement dans sa sa mise en oeuvre;

**ATTENDU QUE** l'Arrondissement de Montréal-Nord s'est doté d'une planification stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord (actualisée en 2023);

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Montréal-Nord a été identifié par l'Indice d'équité des milieux de vie de la Ville de Montréal comme l'un des trois milieux témoins prioritaires de son programme Quartier inclusifs et résilients 2030 parce que ceux-ci cumulent les plus grands indices de vulnérabilité quant à l'ampleur de leurs besoins en termes de pauvreté, enclavement, insécurité, manque d'accès aux services, insalubrité, îlots de chaleur, dévitalisation commerciale;

**ATTENDU QUE** la population de l'arrondissement de Montréal-Nord a augmenté de 5% entre 2016 et 2021 (soit 4 237 habitants de plus, passant de 84 234 à 88 471 habitants) alors que la population de Montréal a augmenté de 3,4%;

**ATTENDU QUE** la population de l'arrondissement de Montréal-Nord est composée à 39,3% de personnes immigrantes (soit 33 610 au total en augmentation de 13,6% depuis 2016),

**ATTENDU QUE** la population de l'arrondissement de Montréal-Nord est composée à 71,6 % de locataires, que 24,6% des ménages locataires consacrent 30% et plus de leur revenu aux frais de logement et que 18,6% des ménages locataires ont des besoins impérieux en matière de logement;

**ATTENDU QUE** la proportion de la population âgée de 18 à 64 ans en situation de faible revenu de l'arrondissement de Montréal-Nord s'élève à 17,3% et que l'arrondissement de Montréal-Nord arrive au 1<sup>er</sup> rang sur 19 arrondissements en 2020 pour la part de transferts gouvernementaux dans le revenu à 34% comparativement à 20,2% pour la Ville de Montréal;

**ATTENDU QUE** les inégalités sociales de santé vécues par la population de Montréal-Nord ont amplifié l'impact de la COVID-19 sur le territoire nord-montréalais durant la pandémie et ses effets sociaux post-pandémiques, caractérisés notamment par l'exacerbation des problématiques de violence chez les jeunes et de violence conjugale dont les femmes sont majoritairement victimes;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Montréal-Nord a été identifié au 2<sup>e</sup> rang comme territoire prioritaire d'intervention auprès des jeunes par la Ville de Montréal dans son Programme Prévention Montréal 2023-2025 notamment sur la base du nombre de jeunes de moins 30 ans impliqués dans un crime violent et du nombre d'événements criminels recensés de 2015 à 2020;

**ATTENDU QUE** les organismes communautaires et les institutions membres de la Table femmes osez au féminin de l'arrondissement de Montréal-Nord se sont dotés d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Montréal-Nord, en réponse aux besoins de sa population et à la recommandation du rapport d'enquête du coroner André Perreault sur la mort en 2008 du jeune Fredy Villanueva de « se doter plan d'action particulier relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes et des communautés de Montréal-Nord », s'est effectivement doté de nombreux outils pour agir; lesquels nécessitent d'obtenir un soutien gouvernemental accru;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Montréal-Nord dispose de moins d'organismes communautaires financés par les bailleurs de fonds que la plupart des quartiers centraux de Montréal alors qu'il doit desservir une plus grande population défavorisée;

**ATTENDU QUE** les organismes communautaires de Montréal-Nord reçoivent les plus bas taux de financement de la mission à Montréal (à l'exception de Saint-Léonard) et que la moyenne du financement gouvernemental à la mission des organismes communautaires reconnus de Montréal-Nord par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) est de 111 403,39\$ alors que la moyenne montréalaise est de 184 455,36\$;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Montréal-Nord sollicite la contribution urgente du gouvernement du Québec pour appuyer un vaste plan de revitalisation urbaine, économique et sociale de Montréal-Nord permettant une planification des investissements publics afin d'accroître par exemple ses espaces verts

et de se doter d'un Centre aquatique et sportif récréatif accessible à la population de l'arrondissement (Montréal-Nord ne possédant aucune installation récréo-sportive collective d'intérieur;

**ATTENDU QUE** la démarche de participation de l'Arrondissement de Montréal-Nord à la consultation publique gouvernementale s'inscrit en cohérence avec la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal, signée en 2018, qui sert de véhicule pour soutenir une action intensive et structurante à Montréal-Nord comme milieu de vie ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit approuvée la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord, conjointement avec la Table de quartier de Montréal-Nord, à la consultation publique pour l'élaboration du quatrième plan d'action du gouvernement du Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

QUE soit approuvé le dépôt d'un mémoire conjoint de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de la Table de quartier de Montréal-Nord lors de cette consultation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

#### **CA23 10 192**

**Adjuger à Arboriculture Dumoulin inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 115 256,69 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 23-19982 / 1 soumission**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Arboriculture Dumoulin inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 115 256,69 \$, taxes incluses, le contrat 23-19982 pour des services d'essouchement d'arbres publics;

ET QUE cette dépense soit imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1231588001

---

#### **CA23 10 193**

**Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant maximal de 60 000\$ au Ministère des Transports et de la mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financières aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable - MobilisActions pour un montant de 60 000\$ pour la réalisation d'activités de sensibilisation en lien avec le transport actif;

QUE soit annulée la résolution précédente soit la résolution CA23 10 129;

ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la demande et tout engagement relatif à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1237177003

---

#### **CA23 10 194**

**Accorder, pour l'année 2023, une contribution financière au montant de 46 528 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la reconduction du financement du projet Soutien et accompagnement aux locataires du Nord-Est dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée, pour l'année 2023, une contribution financière de 46 528 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour le financement du projet *Soutien et accompagnement aux locataires du Nord-Est* qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du Nord-Est de l'arrondissement;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1234988006

---

#### **CA23 10 195**

**Accorder une contribution financière de 40 000 \$, à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour l'utilisation de l'aire de glace dans les arénas Fleury et Rolland pour une durée de trois ans (2023-2026) et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 \$ à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.), pour une durée de trois ans (2023-2026), une somme de 10 000 \$ pour la saison 2023-2024, une somme de 10 000 \$ pour la saison 2024-2025 et une somme de 20 000 \$ pour la saison 2025-2026;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1239941003

---

**CA23 10 196**

**Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période 2023-2024 afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) et approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2023-2024, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1236324001

---

**CA23 10 197**

**Accorder des contributions financières totalisant la somme 14 235 \$ aux organismes suivants : 2000 \$ aux Fourchettes de l'espoir pour l'activité "Le festival des boulettes" qui s'est tenue le 10 juin 2023, 6 235\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour le "Symposium des arts 2023" qui aura eu lieu le 26 et 27 août 2023 et 6 000\$ à l'organisme Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2023" qui aura lieu le 30 septembre 2023.**

Mme Chantal Rossi et M. Jean-Marc Poirier déclarent intérêt.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme 14 235 \$ aux organismes suivants : 2000 \$ aux Fourchettes de l'espoir pour l'activité "Le festival des boulettes" qui a eu lieu le 10 juin 2023, 6 235\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour le "Symposium des arts 2023" qui aura eu lieu le 26 et 27 août 2023 et 6 000\$ à l'organisme Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2023" qui aura lieu le 30 septembre 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1239738005

---

**CA23 10 198**

**Accorder une contribution financière de 500\$ auprès du Centre communautaire Annour (CCA) afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire des 550 étudiants, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ au Centre communautaire Annour (CCA), et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1231038014

---

**CA23 10 199**

**Autoriser une dépense de 300\$ pour une commandite auprès de l'Association culturel Bridges afin de soutenir M. Habib Abdallah lors des Championnats du Monde Ironman prévus le 10 septembre 2023 à Nice en France, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Christine Black

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ pour une commandite auprès de l'Association culturel Bridges afin de soutenir M. Habib Abdallah lors des Championnats du Monde Ironman prévus le 10 septembre 2023 à Nice en France, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2023.

ET QUE cette contribution financière soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1231038013

---

**CA23 10 200**

**Accorder une contribution financière de 5 000\$ à l'organisme Maison des jeunes l'Ouverture pour la 29e édition du tournoi de basket ball de rue à Montréal-Nord qui aura lieu du 2 août au 6 août au parc le Carignan.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :



Que soit accorder une contribution financière de 5 000\$ à l'organisme Maison des jeunes l'Ouverture pour la 29e édition du tournoi de basketball de rue à Montréal-Nord qui aura lieu du 2 août au 6 août au parc le Carignan.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1239738007

---

#### **CA23 10 201**

**Autoriser une contribution financière de 500\$ auprès de l'école primaire Ste-Colette afin d'offrir la possibilité aux jeunes de l'équipe Flag Football d'assister au match d'ouverture des Alouettes le 10 juin 2023 et ce, à même le budget des élu.e.s.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une contribution financière de 500 \$ auprès de l'école primaire Ste-Colette afin d'offrir la possibilité aux jeunes de l'équipe Flag Football d'assister au match d'ouverture des Alouettes le 10 juin 2023;

ET QUE cette contribution financière soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1231038012

---

#### **CA23 10 202**

**Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvée la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023 à hauteur de 787,231.25\$, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1239716002

---

**CA23 10 203**

**Accorder une contribution financière de 1000\$ au Club de soccer de Montréal-Nord pour soutenir leurs activités pour toute la saison estivale 2023 et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 1000\$ au Club de soccer de Montréal-Nord pour soutenir leurs activités pour toute la saison estivale 2023 et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1231038015

---

**CA23 10 204**

**Autoriser une dépense de 900 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 30e édition D'ITALFESTMTL qui se tiendra du 4 au 20 août 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 1034,78 \$ taxes incluses auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 30e édition de ItalFestMTL qui se tiendra du 4 au 20 août 2022 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1231038016

---

**CA23 10 205**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2023.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1237606020

---

#### **CA23 10 206**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2023.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1237606021

---

#### **CA23 10 207**

**Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2022 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2022 »;

ET QUE ledit rapport soit diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1237606017

---

#### **CA23 10 208**

**Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1239516001

---

#### CA23 10 209

**Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de sécurisation aux abords des écoles Ste-Gertrude, St-Rémi et Ste-Colette, et ce, dans le cadre du plan d'action Vision zéro du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) de la Division de la sécurité et de l'aménagement durable - Direction de la mobilité - Service de l'urbanisme et de la mobilité.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de sécurisation aux abords des écoles Ste-Gertrude, St-Rémi et Ste-Colette, et ce, dans le cadre du plan d'action *Vision zéro* du *Programme de sécurisation aux abords des écoles* (PSAÉ) de la Division de la sécurité et de l'aménagement durable de la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1239195006

---

#### CA23 10 210

**Approuver la signature d'un bail de trois ans, soit du 1er mars 2023 au 1er mars 2026, avec l'option de renouvellement de deux ans (jusqu'au 1er mars 2028) pour un local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord pour un montant maximal de 100 373,19 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Que soit approuvée la signature d'un bail de trois ans, soit du 1er mars 2023 au 1er mars 2026, avec l'option de renouvellement de deux ans (jusqu'au 1er mars 2028) pour un local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord pour un montant maximal de 100 373,29 \$, taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1239738006

---

#### **CA23 10 211**

##### **Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement de Montréal-Nord demandant de procéder à la constitution de la Société de développement commercial « SDC Montréal-Nord» dans un district commercial visé tel que délimité dans l'annexe A;

ATTENDU QUE le 1er mai 2023, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté le Règlement (RGCA23-10-0008) intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation «Montréal-Nord» dans l'arrondissement de Montréal-Nord», aux fins de la constitution d'une société de développement commercial;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu le 30 mai 2023 de 9 h à 19 h, à la Mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord, et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

QUE soit autorisée la constitution de la Société de développement commercial « SDC Montréal-Nord », laquelle aura compétence dans le district présenté au plan annexé à la présente recommandation comme annexe A;

QUE soit transmis au Registraire des entreprises du Québec trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1239069009

---

#### **CA23 10 212**

##### **Autoriser la signature d'une entente de collaboration avec le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal concernant les communications.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la signature d'une entente de collaboration avec le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal concernant les communications.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1239171001

---

**CA23 10 213**

**Autoriser l'embauche d'un chargé de projet pour un montant de 120 000 \$ annuellement, relativement au projet de Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord, et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Que l'arrondissement autorise la création d'un poste temporaire d'un conseiller en planification (emploi 302240, groupe de traitement 29-002 de l'accréditation des professionnels);

Que l'arrondissement autorise l'affectation de cette somme dans le surplus réservé au budget de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1238315001

---

**CA23 10 214**

**Accorder des contributions financières totalisant 35 476,50 \$ aux 12 écoles primaires et aux 4 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 35 476,50 \$ aux 12 écoles primaires et aux 4 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1239738009

---

**CA23 10 215**

**Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 532 600 \$.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'année 2022 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 532 600 \$;

1. Aucun montant n'est requis pour combler un déficit cumulé;
2. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
3. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
4. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve pour imprévus;
5. Un montant de 38 745 \$ sera imputé au budget 2023, relativement au programme de soutien pour les immeubles et sites de cours de services;
6. Un montant de 67 466 \$ sera imputé au budget 2023, relativement au programme « Politique de l'enfant »;
7. Un montant 426 389 \$ sera imputé au surplus accumulé de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1237606015

---

### **CA23 10 216**

**Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 95 735 \$, accordé par les Fondations communautaires du Canada dans le cadre du projet « Se brancher, c'est facile » visant à donner et faciliter un accès équitable à l'information.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit demandé au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 95 735 \$, accordé par la Fondation communautaires du Canada dans le cadre du projet « Se brancher, c'est facile » visant à donner et faciliter un accès équitable à l'information.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1237606019

---

### **CA23 10 217**

**Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2022 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée et déposée la reddition de comptes pour l'année 2022 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1237606009

---

**CA23 10 218**

**Adopter le règlement 1530-16 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier les articles 47 à 52.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement 1530-16 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la ville de Montréal-Nord afin de modifier les articles 47 à 52.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1237177006

---

**CA23 10 219**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 2,70 m au lieu de 4,50 m pour le bâtiment situé au 10426, avenue Bruxelles, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 2,78 m au lieu de 4,50 m pour le 10426, avenue de Bruxelles;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

QUE cette autorisation soit conforme au certificat de localisation, préparé par le Groupe PLG inc., arpenteurs-géomètres et daté du 13 janvier 2021;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 744 du cadastre du Québec, soit le 10426, avenue Bruxelles.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1236079009

---



**CA23 10 220**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre trois appareils mécaniques au toit situés à moins de 3,10 m du bord de tout mur extérieur pour le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient autorisés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, trois appareils mécaniques au toit situés à moins de 3,10 m du bord de tout mur extérieur pour le 6140, boulevard Henri-Bourassa;

QUE cette autorisation soit conforme au document déposé, soit le document de présentation intitulé « Demande de dérogation mineure » préparé par MM. Pascal Hudon et David Guy de la firme Stantec, daté du 19 mai 2023;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 3 001 520 du cadastre du Québec, soit le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1237040005

---

**CA23 10 221**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur du bâtiment résidentiel, situé au 5597, rue Roy, sur le lot 1 096 369 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

QUE le projet soit réalisé conformément aux plans et illustrations couleurs préparés par Petru Drebot, technologue en architecture, déposés à la DAUSE le 19 mai 2023.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 369 du cadastre du Québec, soit le 5597, rue Roy.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1236079011

---

**CA23 10 222**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement de trois appareils mécaniques au toit au 6140, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement de trois appareils mécaniques au toit, conformément au document déposé, soit le document de présentation intitulé « Demande de PIIA équipement mécanique non conforme » préparé par MM. Pascal Hudon et David Guy de la firme Stantec, daté du 19 mai 2023;

QUE cette autorisation soit accordée à la condition suivante :

QUE la demande de dérogation mineure relative à l'emplacement des appareils mécaniques soit approuvée;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 3 001 520 du cadastre du Québec, soit le 6140, boulevard Henri-Bourassa Est.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1237040004

---

**CA23 10 223**

**Permettre l'occupation aérienne permanente sur le domaine public d'une enseigne projetante et d'un auvent au 5181-5185, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation aérienne permanente du domaine public afin de permettre l'occupation du domaine public pour une enseigne projetante (1,18 m<sup>2</sup>) et un auvent (2,79 m<sup>2</sup>) sur le lot 1 301 865 (emprise de l'avenue Alfred);

QU'un loyer pour l'occupation permanente du domaine public soit établi selon le tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1237040006

---

**CA23 10 224**

**Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, afin d'accorder à l'organisme Mission Bon Accueil, un soutien technique et matériel dans le cadre de l'organisation des deux activités suivantes: "Rentrée la tête haute" qui aura lieu le 11 août 2023 dans leur local situé au 5095 boulevard Henri-Bourassa Est et l'activité "Noël pour tous" qui aura lieu le 23 novembre 2023; édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique d'une section de la rue Brunet pour la tenue de l'activité "Rentrée la tête haute".**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, afin d'accorder à l'organisme Mission Bon Accueil, un soutien technique et matériel dans le cadre de l'organisation des deux activités suivantes: "Rentrée la tête haute" qui aura lieu le 11 août 2023 dans leur local situé au 5095 boulevard Henri-Bourassa Est et l'activité "Noël pour tous" qui aura lieu le 23 novembre 2023; édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant la fermeture périodique d'une section de la rue Brunet pour la tenue de l'activité "Rentrée la tête haute" les 10 et 11 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1239738008

---

**CA23 10 225**

**Nommer Mme Samantha Sénat, à titre d'assistante intervention loisirs, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la direction d'arrondissement, en période d'essai de 6 mois, et ce à partir du 1er juillet 2023.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Samantha Sénat, à titre d'assistante intervenant loisir, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 6 mois, et ce, à partir de son entrée en fonction, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

50.01 1239935003

---

**CA23 10 226**

**Nommer**

**Mohamed Sebih à titre d'analyste TI, (emploi 401480, poste 94519, groupe de traitement 29-001), à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé Mohamed Sebih à titre d'analyste TI, (emploi 401480, poste 94519, groupe de traitement 29-001), à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1237606022

---

**CA23 10 227**

**Nommer Mme Carmela Gentile, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Carmela Gentile, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1239571002

---

**CA23 10 228**

**Nommer Mme Laurence Laplante Gooris, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1er juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Laurence Gooris, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 1 juillet 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1239935004

---

#### CA23 10 229

**Nommer Mme Marianne Bernier, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du XX juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marianne Bernier, à titre de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 15 juillet 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1239571001

---

#### CA23 10 230

**Nommer Monsieur Sabeur Kebaier à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, sur un poste vacant, et ce, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans. Renouveler le mandat de Mme Laurence Garand à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un 2e mandat d'une durée de 2 ans. Nommer monsieur Pier-Luc Desjardins à titre de membre remplaçant, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans, débutant le 31 août 2023.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Il est recommandé de:

QUE soit renouvelé le mandat de Madame Laurence Garand à titre de membre résidente du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un deuxième mandat d'une durée de 2 ans;

QUE soit nommé Monsieur Sabeur Kebaier à titre de membre résident du comité consultatif d'urbanisme, sur un poste vacant, et ce, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans;

QUE soit nommé Monsieur Pier-Luc Desjardins à titre de membre résident suppléant sur la banque de candidature, et ce, pour un premier mandat d'une durée de 2 ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1236079012

---

**CA23 10 231**

**Nommer Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement temporaire de Mme Anne-Sophie Bergeron, à compter du 28 juin 2023.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Siham Arabi, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement temporaire de Mme Anne-Sophie Bergeron, à compter du 28 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1239171002

---

---

M. Abdelhaq Sari  
Maire suppléant

---

Marc-Aurele APLOGAN  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023.